

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 06/07/2021, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Alexandre CACALY à Mathieu GAGET, Sylvie RUELLE à Andrée LIGONNET, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Géraldine LAVIELLE à Nicolas BACCONNIER, Christelle HAON à Henri HOURIEZ, Fabienne ALPHONSINE à Gaelle VUILLOT, Patrice SAUMON à David CICALA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2021.07.12.3

OBJET: Décision modificative n° 3 - Budget primitif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1 à L 2311.3, L 2312.1 à L 2312.4, L 2313.1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2020 approuvant le Budget primitif de l'exercice 2021,

Vu la délibération en date du 12 avril 2021 approuvant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 31 mai 2021 approuvant la décision modificative n° 2,

Vu délibération du Conseil municipal en date du 31 mai 2021 approuvant le compte administratif 2020,

Considérant la nécessité de procéder à la modification des crédits ouverts suite à des opérations nécessitant d'apporter des changements tout en respectant les équilibres du budget,

Mathieu GAGET, adjoint délégué aux finances, ressources humaines et systèmes d'information, propose aux membres du conseil municipal la décision modificative n° 3 selon le détail du tableau joint pour un montant de :

Section d'investissement : 0€

• Section de fonctionnement : 35 600€

Le budget 2021 compte tenu de la Décision modificative n° 3 s'établit comme suit :

• Section de fonctionnement : 14 511 610€

• Section d'investissement : 11 247 122€

> Total du budget 2021 : 25 758 732€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

• APPROUVE la décision modificative n° 3 du budget 2021.

Adoptée à la majorité

Par 22 voix contre 7 (M. CICALA, Mme FALCONNET, M. LIAUD, Mme ALPHONSINE, M. SAUMON, Mme VUILLOT, M. RONDOT).

St-Quentin-Fallavier, le 12/07/2021

Publication et transmission en sous préfecture le 13 juillet 202113/07/2021 Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20210712-lmc19748-DE-1-1



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.



Détail de la Décision Modificative n°3-2021

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES -					
Fonction	Nature	Libéllé	Montant		
01	020	DEPENSES IMPREVUES	-24 000,00 €		
01	10226	TAXE D'AMENAGEMENT	20 000,00 €		
020	2188	AUTRES IMMO CORPORELLES	4 000,00 €		
	0,00€				

- RECETTES -					
Fonction	Nature	Libéllé	Montant		
	0,00€				

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES -						
Fonction	Nature	Libéllé	Montant			
820	6226	HONORAIRES	35 600,00			
	35 600,00 €					

- RECETTES -					
Fonction	Nature	Libéllé	Montant		
01	7381	TAXE ADDITIONNELLE	35 600,00 €		
	35 600,00 €				

Le budget 2021 s'èlève à 25 758 732,00 € et s'établit comme suit

Section de fonctionnement

BP 2021 : 13 611 517,00 €

DM 1 : 28 600,00 €

DM 2 : 835 893,00 €

DM 3 : 35 600,00 €

Total : 14 511 610,00 €

Section d'investissement

BP 2021 : 6 133 238,00 €

DM 1 : 12 000,00 €

DM 2 : 5 101 884,00 €

DM 3 : 0,00 €

Total : 11 247 122,00 €